

POINT 14 DE L'ORDRE DU JOUR

Noms des détails topographiques qui s'étendent au-delà d'une même souveraineté

- a) Détails communs à deux nations au moins;
- b) Détails marins;
- c) Détails sous-marins;
- d) Détails extra-terrestres

DÉTAILS COMMUNS À DEUX NATIONS AU MOINS*

Rapport présenté par l'Autriche, les Pays-Bas, la République fédérale d'Allemagne et la Suisse

Pour désigner de façon définitive les détails géographiques et topographiques qui se trouvent sous la souveraineté de plusieurs Etats ou qui sont partagés par deux Etats ou davantage, il conviendrait, aux fins de la normalisation internationale, d'appliquer les principes suivants.

Si les pays qui partagent un détail géographique ou topographique donné emploient la même langue officielle mais lui donnent des noms différents, ils devraient

s'efforcer de parvenir à un accord en vue de lui donner le même nom.

Si des pays qui partagent un détail géographique ou topographique donné n'emploient pas la même langue officielle, il devrait être de règle générale, pour la cartographie internationale, d'adopter le nom dans chacune des langues en question. Une politique consistant à n'admettre qu'un ou certains seulement de ces noms en excluant les autres serait illogique du point de vue théorique et inefficace dans la pratique. Seules des raisons d'ordre technique peuvent parfois obliger, notamment dans le cas de cartes à petite échelle, à ne pas faire figurer certaines formes d'un nom dans une langue ou une autre.

* Le texte original de ce rapport, soumis en anglais, a paru sous la cote E/CONF.61/L.61.

DÉTAILS COMMUNS À DEUX NATIONS AU MOINS

Rapport présenté par la Norvège*

Certains détails géographiques relèvent de la souveraineté de plus d'un pays ou sont divisés entre plusieurs pays. Dans de tels cas, il y a lieu d'appliquer les règles suivantes :

Si les pays en question emploient la même langue officielle ou des langues étroitement apparentées, ils devront dans toute la mesure possible se mettre d'accord sur un seul nom et une seule orthographe. Rappelons à titre d'exemple que le Danemark, la Norvège et la Suède avaient autrefois trois façons différentes d'ortho-

graphier le nom du bras de la Mer du Nord situé juste au nord du Danemark, à savoir « Skagerrak » (en danois), « Skagerak » (en norvégien) et « Skagerack » (en suédois). Les trois pays se sont maintenant mis d'accord pour orthographier ce nom d'une seule façon : « Skagerrak. »

Si les pays en question n'emploient pas la même langue officielle ou des langues étroitement apparentées, les formes officielles qu'ils donnent respectivement au nom considéré devraient toutes avoir le même statut international. Il serait contraire aux règles de retenir une forme nationale plutôt qu'une autre pour l'usage international.

* Le texte original de ce rapport, soumis en anglais, a paru sous la cote E/CONF.61/L.61.

NOMS DES DÉTAILS TOPOGRAPHIQUES QUI S'ÉTENDENT AU-DELÀ D'UNE MÊME SOUVERAINETÉ*

Rapport présenté par l'Union des Républiques socialistes soviétiques

Notre époque se caractérise par un développement intensif des recherches sur les océans et l'espace, y compris

les autres planètes du système solaire. L'établissement de cartes pour les territoires et étendues d'eau s'étendant au-delà de la juridiction nationale fait partie des recherches auxquelles se livrent de nombreux pays. Les

* Le texte original de ce rapport a paru sous la cote E/CONF.61/L.76.